

Mme GIRODON Eveline
6, rue d'Arlande
07300 - TOURNON SUR RHÔNE

Le 01/04/2022

Mme COMTE Catherine
281 rue Adolphe Bonnard
07300 - TOURNON SUR RHÔNE

A
Monsieur GOETZ Hubert
Commissaire Enquêteur
mairie de Colombier le Vieux
22 grande rue
07410 - COLOMBIER LE VIEUX

OBJET: Contestations concernant le projet PLU de Colombier le Vieux

Monsieur,

Nous sommes propriétaires en indivision de terrains situés «le Village Est», section AE, n°75, 216, 88, 210. Dans le PLU actuel, notre parcelle n°75 (820 m²) est cadastrée en zone Auoa et constructible lors de réalisation d'opérations groupées.

Nous constatons dans le projet du futur PLU que nous sommes pénalisées par :

- un déclassement de notre terrain sur parcelle n°75 (passage en zone agricole)
- les créations des 2 zones ER12 et ER21.

Zone ER12

Notre terrain concerné de 1036 m² regroupe les parcelles n°75 et 216. Il est clos, entouré de murs anciens en pierres d'une hauteur de 2 m.

Nous constatons le déclassement de ce terrain en zone agricole et la création de la voie ER12. Cet accès de 12 m de largeur traverserait la totalité de notre parcelle n°75 et nécessiterait la démolition d'un mur. Nous ne comprenons pas quel est l'intérêt public de la création de cette large voirie dans une zone devenue entièrement agricole. Pour nous, ce projet ne trouverait son sens que dans une zone destinée à l'urbanisation.

Nous contestons ce projet qui dévalorise notre bien et demandons le maintien de la parcelle n°75 en zone AUoa. Il existe à ce jour un accès voiture aux lots n°261, 263, 83 et 84. Pourquoi ne pas finaliser cet aménagement permettant également de désenclaver les parcelles n°74, 75, 216 ?

Zone ER21

Concernant la zone ER21 sur notre parcelle n°88, nous nous interrogeons sur l'intérêt de créer des parkings à l'extrémité du village et sur une zone agricole. Nous attirons votre attention sur l'existence d'un puit situé au niveau de votre projet. Comme nous en avons discuté lors de notre entretien, d'autres solutions existent et permettraient de ne pas amputer la partie cultivée de notre terrain. Nous restons à la disposition de Mme le Maire pour en discuter.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre courrier. Dans l'attente de votre réponse sur la suite donnée, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

E GIRODON

C COMTE

NB Copie Mme Le Maire